

Le Plan de développement économique du Grand Montréal : une stratégie bien engagée

Par M. James V. Infantino, vice-président de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

À ce jour, le Québec résiste relativement bien à la détérioration de la conjoncture nord-américaine. Sa structure industrielle repose sur des secteurs moins affectés par le durcissement du crédit à la consommation, tel que l'aéronautique. Bien que la province ne pourra éviter la récession, les annonces d'investissements publics dans les infrastructures lui permettront de mieux s'en tirer que ses voisines.

Quant à l'économie métropolitaine, elle ralentit depuis le troisième trimestre 2007. Toutefois, certaines données fondamentales sont solides. Pensons aux investissements en équipements et en machinerie, des composantes importantes de l'amélioration de la productivité, qui n'ont cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années.

La Communauté métropolitaine de Montréal, grâce à son Plan de développement économique et à ses nombreux outils déjà présents sur son territoire, compte continuer à jouer un rôle positif dans la tourmente financière qui ne sera pas sans influencer sur la croissance de l'économie métropolitaine au cours de l'année à venir.

La vision

En septembre 2003, le conseil de la CMM adoptait un énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine où l'on mise sur :

- Une « *communauté compétitive* », parce qu'il est important de se fixer comme défi d'être parmi les meilleurs pour, à nouveau, faire partie du peloton de tête des régions métropolitaines.
- Une « *communauté attractive* », parce que nous devons mettre en valeur nos atouts, répondre aux attentes de notre population et attirer davantage de personnes dans la région métropolitaine.
- Une « *communauté solidaire* », parce qu'il est nécessaire de lutter contre l'exclusion sociale, de réduire le décrochage scolaire, d'accroître la contribution de l'immigration à notre développement et mettre en place des partenariats entre les entreprises et les institutions d'enseignement.
- Une « *communauté responsable* », parce que nous entendons enfin relever le défi d'associer le citoyen à la prise de décision par des pratiques d'information continues et de gouvernement en ligne.

À la suite de l'adoption de la vision de la Communauté, le conseil de la CMM adoptait, en février 2005, un Plan de développement économique (PDE) pour guider ses actions dans le contexte de la compétitivité internationale, mais aussi pour améliorer son positionnement sur l'échiquier mondial. Les sections suivantes reprennent les grandes lignes du PDE tout en faisant ressortir ses outils et ses principaux résultats.

La stratégie de la Communauté

Les grandes orientations du PDE touchent, entre autres, à l'attractivité, à la compétitivité et à la visibilité. Ces orientations permettent, respectivement, de miser sur la modernisation des infrastructures municipales, de favoriser le développement des grappes métropolitaines et la dynamique de l'innovation, et de soutenir la promotion internationale et la prospection d'investissements.

Rappelons qu'au moment de la publication du PDE, sur la base du produit intérieur brut par habitant (PIB), la région métropolitaine de Montréal se classait au dernier rang, 26^e sur 26, parmi les métropoles nord-américaines. La Communauté s'est donc donné l'objectif d'atteindre le 6^e rang en 2025.

Sur la base de ces orientations, certaines initiatives ont généré des résultats probants :

- Le Forum national sur la croissance économique des grandes villes du Canada, tenu en juin 2004 rejoint le volet de l'attractivité et met l'accent, entre autres, sur la modernisation de nos infrastructures municipales;
- Les grappes métropolitaines et la stratégie métropolitaine d'innovation s'inscrivent directement dans le volet de la compétitivité où grappes et innovation sont interreliées pour améliorer la productivité des principaux secteurs économiques de la région;
- La participation de la Communauté à un réseau européen, CLUNET, membre de Pro-Inno qui relève de la Commission européenne offre une importante visibilité à la région, et ce, à l'échelle internationale.

Notons aussi que l'aspect de la promotion du territoire au plan international fait partie de la stratégie. Bien que la CMM en ait la compétence, elle a choisi de mandater Montréal International pour faire la promotion internationale du territoire.

Les outils et les résultats

➤ **Le Forum national sur la croissance économique des grandes villes du Canada (GV22)**

En juin 2004, la Communauté et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) organisaient le Forum national sur la croissance économique des grandes villes du Canada. Ce Forum a été l'occasion de réunir, pour la première fois, les maires des 22 grandes villes canadiennes.

Les maires ont invité les gouvernements et la société civile à travailler ensemble pour améliorer la santé des villes et la qualité de vie de leurs citoyens. La rencontre a donné lieu à une déclaration commune des 22 maires axée sur la reconnaissance des villes régions comme moteurs de l'économie provinciale et nationale. De plus, la déclaration insistait sur l'importance d'investir dans les infrastructures publiques et sur la nécessité de diversifier les sources de revenus de ces villes régions pour leur donner le moyen de leurs ambitions.

Le premier ministre du Canada de l'époque, M. Paul Martin, ouvrait la porte au transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants qui donnerait aux grandes villes un nouveau moyen pour financer la remise à niveau des infrastructures de base. En juin 2005, une entente de principe Canada-Québec était signée relativement au transfert des revenus d'une partie de la taxe d'accise fédérale. L'entente permettait d'offrir des ressources supplémentaires pour assurer la remise à niveau des infrastructures de base de nos municipalités. Lors du budget de 2008, le ministre des Finances du Canada, M. Jim Flaherty, annonçait que le Fonds de la taxe sur l'essence devenait permanent.

➤ **Les grappes métropolitaines**

Dans son Plan de développement économique, la CMM identifiait une quinzaine de grappes sur le territoire à la suite d'un projet d'identification et de structuration des grappes mises en chantier avec son partenaire, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Cette phase a été achevée à la fin de 2004. Par la suite, le principal défi a été de mettre en place une stratégie de développement des grappes qui existaient déjà sur le territoire mais qui, pour la plupart, ne profitaient pas des synergies d'affaires entre les divers acteurs du système productif de la grappe. La CMM a pu accompagner la structuration des grappes, selon une approche *bottom-up*, où le secteur privé devait initier la démarche.

En 2005, la CMM, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le secteur privé ont annoncé au total 6 millions de dollars par année pour rendre la grande région métropolitaine plus compétitive à l'échelle mondiale. Ces fonds ont permis de financer la création de secrétariats de grappes et surtout les projets à valeur ajoutée qui permettent de rendre ces grappes plus compétitives. En août 2008, le cadre de financement des

grappes a été reconduit pour la période 2008-2010 et permet à la CMM et à ses partenaires gouvernementaux de continuer d'accompagner la mobilisation des industriels menant à la création de secrétariats de grappes.

Aujourd'hui, quatre grappes ont leur propre secrétariat et un conseil d'administration composé d'industriels.



Globalement, le travail du secrétariat est de mettre en œuvre un plan d'affaires avec des projets à valeur ajoutée qui sont identifiés par les industriels et qui visent à améliorer la compétitivité des entreprises. Les grappes déjà structurées sont celles de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications. Ce sont des grappes de compétition. La quatrième grappe est celle du cinéma et assure un rayonnement international important à notre métropole.

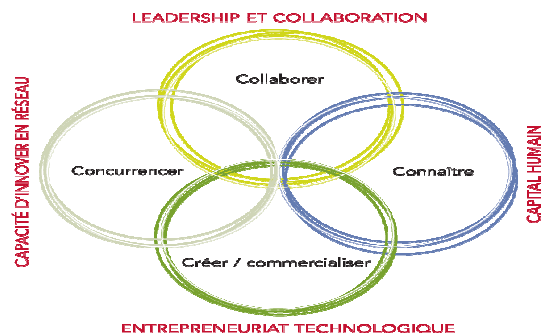
Enfin, d'autres grappes amorceront bientôt une phase de mobilisation dont la grappe des technologies propres, la grappe de l'énergie, la grappe du transport urbain avancé et la grappe du bioalimentaire.

➤ La stratégie métropolitaine d'innovation

Les villes et les régions innovantes sont celles qui s'organisent pour tirer le meilleur parti de leurs atouts. L'innovation est le propre de toute région qui est consciente de l'importance de développer une capacité de réinvention constante, laquelle est indispensable, si l'on veut évoluer au rythme d'un monde en perpétuelle mouvance.

Dans la foulée de l'adoption du PDE, la Communauté métropolitaine de Montréal, avec la participation du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et de Développement économique Canada (DEC), ont souhaité doter la région d'une stratégie métropolitaine afin de soutenir et de renforcer la dynamique d'innovation sur le territoire de la métropole.

C'est ainsi qu'une consultation de plus de 160 chefs de file de l'innovation a permis d'identifier les grands enjeux en matière d'innovation pour le Grand Montréal : la capacité d'innover en réseau, le capital humain, l'entrepreneuriat technologique, le leadership et la collaboration.



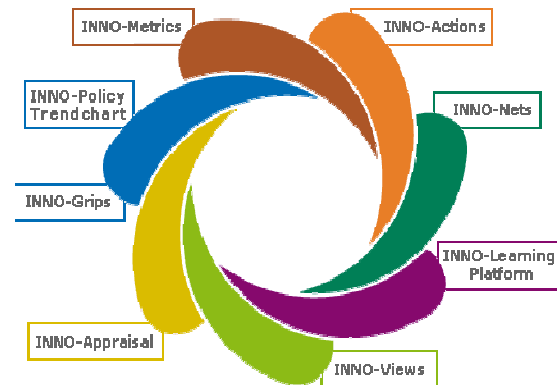
À partir de ces enjeux, une stratégie a été élaborée pour :

- *Concurrer* pour augmenter la compétitivité des entreprises métropolitaines à l'échelle mondiale;
- *Commercialiser* pour faciliter l'accès au capital de risque pour la précommercialisation et pour augmenter la capitalisation des entreprises technologiques en phase de croissance;
- *Créer* pour stimuler l'entrepreneuriat des chercheurs, des inventeurs indépendants et des entreprises technologiques;
- *Connaître* pour développer le capital humain et favoriser l'arrimage des programmes de formation aux besoins des entreprises;
- *Collaborer* pour assurer l'optimisation du système métropolitain d'innovation par la mise en place d'initiatives conjointes de développement technologique et de commercialisation.

Lors de nos consultations dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, un certain nombre d'intervenants ont souhaité que la mise en œuvre de la stratégie passe par des ajustements des missions des organismes déjà existants à l'échelle métropolitaine. Ainsi, un comité sur l'innovation, présidé par le président du conseil de Montréal International, a été créé dans le but de proposer les conditions souhaitables, dont un modèle de gouvernance, le cas échéant, les plus propices pour doter la grande région de Montréal d'un environnement dynamique dédié au développement de l'innovation auprès des entreprises, des centres de recherche et des grandes institutions d'enseignement.

Un comité de nature opérationnelle a donc été créé : le Comité innovation de Montréal International (CIMI). La présidence doit obligatoirement comprendre les directeurs généraux des grappes puisqu'elles sont au cœur de la stratégie métropolitaine d'innovation. Le comité devra, entre autres, élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre des projets en lien avec la stratégie métropolitaine d'innovation.

Forte d'une expertise reconnue en matière de stratégie de grappes, la CMM participe à des exercices de *benchmarking* à l'échelle internationale, par exemple, avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ou, plus récemment, avec la Commission européenne. En effet, dans le cadre du programme de soutien à la recherche et à l'innovation « PRO INNO Initiative », la Commission européenne lançait le projet CLUNET (Cluster Network).



➤ Une reconnaissance internationale

Le projet vise une mise en réseau de régions innovantes pour encourager l'échange d'expériences et mettre en œuvre des projets pilotes dans le domaine des politiques de grappes industrielles, avec une orientation spécifique axée sur deux thématiques : l'internationalisation et l'incubation. Grâce à son expérience sur les grappes, la CMM a été sélectionnée en tant que seul partenaire non-européen pour participer à ce consortium de calibre mondial, réunissant également 14 partenaires à travers l'Union européenne.

Les partenaires de CLUNET ont également mis en œuvre des expériences concrètes de coopération internationale. Huit projets pilotes ont vu le jour dont un unira la région de Montréal à celle de la Toscane en Italie dans le cadre d'un projet d'incubation transnationale d'entreprises. Cette participation constitue la promotion de la région dans le monde au niveau des organisations de développement économique. Mais surtout, elle représente une reconnaissance internationale de la région dans le domaine de la stratégie d'innovation par les grappes.

Conclusion

Le Plan de développement économique de la CMM offre aux acteurs du développement économique de la région un cadre stratégique pour orienter leurs efforts afin que la région métropolitaine atteigne son plein potentiel.

À la suite des différentes interventions telles que l'activation des grappes métropolitaines ou encore la stratégie d'innovation, la Communauté a choisi d'évaluer et de mettre à jour la réflexion stratégique qui a été à la base du PDE. Cet exercice de mise à jour aura lieu tout au long de 2009 et la démarche résultera en un PDE pour la période 2010-2014, renouvelé dans la continuité de l'action de mobilisation entreprise par la Communauté au cours des cinq dernières années.